

Le mot du président



La révision ne doit pas porter préjudice au quotidien de la formation

Chères lectrices, chers lecteurs,
Le cours de perfectionnement des enseignants et des responsables de cours interentreprises qui s'est déroulé à mi-février dernier au CCF d'Arenenberg était placé sous le signe de l'échange d'informations. Le lundi matin, les enseignants et les responsables de cours interentreprises se sont mutuellement présenté les contenus didactiques au sein de groupes spécialisés. Au cours de l'après-midi, Ruedi Huber et moi-même avons eu l'occasion d'informer les participants au sujet de la planification actuelle de la révision et de l'avancement des travaux préparatoires. C'était absolument nécessaire. Je reçois en effet continuellement par voie détournée des commentaires enflammés et de fausses informations qui compliquent les préparatifs en vue de la révision totale. Il est important de souligner que chaque étape de la planification en vue de la révision totale a été reprise d'un schéma proposé par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Ce sont ces étapes qui balisent le chemin vers la révision totale. Dans ce schéma sont fixées tous les déroulements au niveau du calendrier de même que les responsabilités. Par principe, la révision totale ainsi que le passage à un champ professionnel n'amènent aucune révolution. Ni pour les enseignants, ni pour les responsables des CI, ni pour les apprentis. Vous trouverez des informations complémentaires à ce sujet ci-après.

Le comité discutera de la stratégie en matière de communication au sujet de la révision totale lors de la prochaine séance du CD. Il sait que cette stratégie doit être améliorée. L'objectif doit être que la révision ne porte pas préjudice au quotidien scolaire.

Le deuxième jour du cours de perfectionnement a été principalement consacré à la coordination des matières pour les enseignants. Des propositions concernant la répartition des matières et des leçons ont en outre été ébauchées à l'attention du service de coordination pour la révision. Je remercie l'équipe qui a contribué à cet excellent travail de perfectionnement.

Matthias Aebischer, président CIFIM

Appel aux entreprises formatrices

Le passé démontre que tout comme nous, l'école professionnelle n'est pas informée à temps des conditions d'apprentissage, car les offices cantonaux pour la formation professionnelle ne transmettent pas tous les contrats d'apprentissage. Nous nous permettons donc de demander à toutes les entreprises formatrices que, lors de l'envoi du contrat d'apprentissage à l'office pour la formation professionnelle compétent, elles envoient aussi une copie de ce contrat à l'Ortra CIFIM¹ ainsi qu'à l'école professionnelle². Avec cette mesure, nous voulons garantir que les nouveaux apprentis ainsi que les responsables de la formation soient informés à temps du début de l'école. Merci d'avance !

En outre, nous envisageons d'organiser la deuxième **séance des formateurs professionnels** le matin du **15 septembre 2017** au CCF d'Arenenberg. A l'issue de la séance se déroulera la **manifestation d'information annuelle pour les parents et les formateurs professionnels de 1^{re} année d'apprentissage**.

Cette séance se concentrera sur l'entraînement à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour la sécurité au travail et la protection de la santé (annexe 2 au plan de formation, voir page suivante).

Une invitation aux entreprises qui forment actuellement des apprentis sera envoyée avant les vacances d'été. Nous prions les autres intéressés de s'annoncer auprès du secrétariat de la CIFIM.

Merci de bien vouloir réserver cette date.

Eliane Spycher, directrice de la CIFIM

¹ CIFIM, c/o Elin Office AG, Amthausgasse 3, 3011 Berne, info@igmib.ch

² Centre de conseil et de formation, Arenenberg 1, 8268 Salenstein, info@arenenberg.ch

Révision totale

Les travaux préparatoires en vue de la révision totale battent leur plein. Concrètement, le plan de projet et une ébauche de l'organisation du projet ont été établis et remis à la séance lors de la séance de la CSDPQ du 6 mars 2017.

Jörg Gobeli prendra la direction du projet et Eliane Spycher l'administration. Des clarifications concernant le champ professionnel seront entreprises avec la Confédération et les cantons dans une prochaine étape. Les décisions concernant la désignation des professions et la durée de formation pour les différents métiers seront prises à l'AD CIFIM du 9 juin 2017 sur la base des décisions prises lors de l'AG des associations porteuses.

Les groupes de travail seront constitués par les représentants des Ortra et de la CSDPQ le 3 juillet 2017.

Voici la planification globale :

2017	Révision du plan de formation / de l'ORPr
2018	Traitement, traduction et consultation
2019	Adoption, édicition et approbation
1 ^{er} janvier 2020	Entrée en vigueur
1 ^{er} août 2020	Entrée en œuvre

Nous livrerons régulièrement aux membres du projet et aux organes affiliés des informations sur le projet dans l'*Accento* ainsi qu'à l'aide d'un document d'information séparé. Comme déjà mentionné, le CD se prononcera en détail au sujet de la communication le 10 avril 2017.

Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes qui nous appuient sous n'importe quelle forme dans ce projet.

Annexe 2 au plan de formation : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux. Les mesures à ce sujet pour les apprentis FIM ont été définies en collaboration avec un spécialiste de la sécurité au travail.

Les mesures d'accompagnement ont été approuvées par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) le 1^{er} mars 2017 (avec l'accord du Secrétariat d'État à l'économie [SECO] du 5 décembre 2016). L'annexe 2 a été mise en ligne dans les trois langues officielles dans la liste des professions du SEFRI.

[Formation professionnelle initiale](#)

L'entrée en vigueur se fera au début de l'année scolaire 2017.

Il a été constaté lors de la rencontre des responsables CI du 13 février 2017 que toutes les mesures sont déjà appliquées dans les CI. Le programme de détail/journalier des CI est complété par ces mesures.

Tous les formateurs professionnels liés par des contrats d'apprentissage recevront un dossier d'information avec des documents détaillés sur la mise en œuvre dans le courant du mois d'avril.

L'enseignement aux entreprises formatrices se déroulera lors de la séance des formateurs professionnels le **15 septembre 2017**. **La mise en application des mesures d'accompagnement est contraignante et constitue une condition pour que l'Office cantonal de la formation professionnelle compétent puisse confirmer à l'entreprise sa volonté de vouloir former des apprentis !**

Merci de réserver cette date ou, en cas d'empêchement, d'organiser une suppléance.

Eliane Spycher, directrice de la CIFIM

SwissSkills 2018



Les prochains championnats suisses des métiers « SwissSkills » auront lieu du 12 au 16 septembre 2018.

Sous la direction de Romain Rosset (rempl. Walter Leist) le **Réseau Métiers à faible effectif** se charge actuellement d'étudier la possibilité d'une participation des métiers à faible effectif sous la forme d'une présentation des professions ou d'une manifestation particulière. Compte tenu des expériences positives tirées de l'édition 2014, la CIFIM a décidé quant à elle de participer de nouveau avec les factrices et facteurs d'instruments de musique.

Pour assurer une communication directe avec les hôtes (élèves, parent, personnel enseignant et conseillers professionnels), nous devons de nouveau pouvoir compter sur des apprentis et des personnes chargées de la formation qui pourront livrer des renseignements concrets sur leur métier.

Nous vous prions d'ores et déjà de réfléchir à votre éventuelle participation à l'exposition spéciale. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer au secrétariat. Nous accueillerons aussi avec grand plaisir vos idées sur les activités à proposer aux visiteurs.

Eliane Spycher, directrice de la CIFIM

Préavis

Veuillez svp réserver les dates suivantes :

13e AD CIFIM 2017 :	vendredi 9 juin 2017 Palais fédéral Berne
Fête de fin d'année FIM 2017 :	vendredi 30 juin 2017 CCF Arenenberg
Séance des formateurs :	vendredi 15 septembre 2017, le matin
Manifestation d'information Pour les parents et les maîtres d'apprentissage	vendredi 15 septembre 2017, l'après-midi CCF Arenenberg

CIFIM, c/o Elin Office AG
Amthausgasse 3, 3011 Berne
Tél. : 031 313 20 00
Courriel : info@igmib.ch
www.igmib.ch